

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 12 mai 2026 à 16h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle
Siège #5 - Guylain Chamberland

Sont absents :

Siège #1 – Luc Bégin
Siège #4 – Roxane Vézina
Siège #6 – Gisèle Adam

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-05-29

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Demande de prix | Étude de faisabilité - Prolongement du réseau d'aqueduc et égout - Secteur rue Turgeon

3.2 - Avis de vacances et nomination de deux (2) membre du conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

3.3 - Parc des chutes | Achat d'une borne de paiement

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-05-30

3.1 - Demande de prix | Étude de faisabilité - Prolongement du réseau d'aqueduc et égout - Secteur rue Turgeon

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite évaluer les possibilités de développement futur dans le secteur de la rue Turgeon;

ATTENDU QU'il y a lieu d'analyser la faisabilité technique et financière d'une prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout, afin de desservir ce secteur dans une perspective de développement;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit :

Compagnies	Prix avant taxes
EMS Ingénierie inc.	13 450 \$
WSP	15 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme EMS Ingénierie inc. pour l'étude de faisabilité relativement au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Turgeon, au montant de 13 450 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2026-05-31

3.2 - Avis de vacances et nomination de deux (2) membre du conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mmes Gisèle Adam et Roxane Vézina ont présenté leur démission à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 7 mai 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir les postes vacants afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 225-2026 régissant le Comité consultatif d'Armagh, deux (2) membres du conseil doivent être nommés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de Mme Sue-Élène Bélisle à titre de présidente et de Mme Mélanie Bolduc à titre de mairesse sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Armagh.

QUE ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent valides conformément aux dispositions applicables au règlement constituant le CCU.

ADOPTÉ

2026-05-32 3.3 - Parc des chutes | Achat d'une borne de paiement

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite améliorer la gestion des revenus liés au Parc des Chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE l'installation d'une borne de paiement permettrait d'optimiser la rentabilité associée aux droits d'accès aux sentiers ainsi qu'au stationnement;

ATTENDU QUE cette borne faciliterait également la perception des paiements et offrirait un service plus accessible aux visiteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une borne de paiement destinée au Parc des Chutes d'Armagh afin d'assurer la perception des frais d'accès aux sentiers et au stationnement, au montant de 22 465 \$ avant taxes.

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition et à l'installation de cette borne.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-05-33 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 16 h 42.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Mélanie Bolduc, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière